67461

Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.16/23
25 avril 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Onzième réunion du Comité technique préparatoire plénier

Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne)
5 - 12 mai 1990

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-cinquième session de la Commission/ seizième réunion de la Conférence des ministres

Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne)
15 - 19 mai 1990

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (CTPD) ET DE COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (CEPD) EN AFRIQUE

[illegible]

Conclusions et recommandations du Rapport

1. Le bilan de la coopération technique entre l'Afrique et les autres pays en développement est dérisoire particulièrement dans le domaine de la science et de la technique et du développement des ressources humaines.

2. La coopération technique n'a pas eu un effet de propagation sur son environnement à cause du caractère désarticulé des structures économiques des pays africains qui offrent très peu de relations intersectorielles et interindustrielles, qui ne peuvent assurer l'ajustement des structures de production et de consommation et qui ne peuvent trouver leur cohérence qu'en s'intégrant à des économies dominantes extérieures.

3. Cette coopération technique a fait l'objet d'un saupoudrage et n'a pas été concentrée. Pour que la coopération technique avec les nouveaux pays industrialisés soit un moteur de développement des pays africains, ceux-ci doivent renforcer les groupements d'intégration sous-régionale en vue de créer des systèmes productifs viables capables d'identifier et de développer des projets d'intégration dans les secteurs-clef que les pays pris individuellement ne seraient pas à même de développer.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

4. Les communautés économiques sous-régionales doivent devenir les principaux agents de promotion de CTPD, les points focaux au niveau sous-régional.

Recommandation 2

5. Les projets d'intégration économique des communautés économiques africaines doivent être le point de mire des activités promotionnelles de CTPD.

Infrastructure

Recommandation 3

6. Les communautés économiques doivent négocier avec les nouveaux pays industrialisés qui produisent des rails et des locomotives pour construire les réseaux de chemins de fer communautaires et panafricains. Il doit être de même pour la construction des routes, des barrages, des centrales hydroélectriques, des ponts sur les grands fleuves africains et la construction des lignes électriques d'interconnection.

Agriculture et élevage

Recommandation 4

7. Les centres communautaires de recherche agricole et zootechnique doivent avoir des rapports de coopération technique avec les centres similaires des nouveaux pays industrialisés en vue d'adapter et de diffuser leurs résultats

Recommandation 5

8. La coopération technique dans ce domaine avec les nouveaux pays industrialisés doit être sous forme d'échanges d'experts, de bourses de perfectionnement, d'instruments de laboratoires etc.

Industrie

Recommandation 6

9. Dans le contexte actuel, le scénario le plus plausible de l'industrialisation de base de l'Afrique ne peut être que par le biais de la coopération avec les nouveaux pays industrialisés. Cette coopération doit se situer au niveau des communautés africaines où existe l'économie d'échelle et doit prendre la forme de la création des entreprises multinationales africaines avec l'apport des capitaux et de la technologie des nouveaux pays industrialisés dans les sous-secteurs industriels prioritaires notamment les industries de base et les industries de biens d'équipement.

Les services

Recommandation 7

10. Parallèlement à la création des entreprises multinationales de production, les communautés économiques doivent aussi promouvoir la création des multinationales africaines dans le domaine des services : le transport et le fret maritimes et aériens, des sociétés de consultation et d'ingénierie, des sociétés multinationales de commercialisation, des centres d'informations industrielles et commerciales.

Les institutions spécialisées africaines

Recommandation 8

11. Les institutions africaines de technologies au lieu d'effectuer des recherches sur des technologies nouvelles, doivent importer des machines et des équipements industriels et autres pour leur faire subir des modifications requises, avec l'assistance technique des nouveaux pays industrialisés, afin de tenir compte des spécificités africaines : main d'oeuvre, matières premières etc.

Mécanisme de promotion des projets de CTPD

Recommandation 9

12. Le rôle des points focaux nationaux et sous-régionaux doit être de formuler les divers projets qui seront éligibles dans le cadre de ce programme; d'effectuer les études requises pour entrainer la décision des partenaires; d'avoir l'endossement des pays membres pour la promotion des projets; en collaboration avec les chambres de commerce et d'industrie, d'approcher les

partenaires des pays membres, de les organiser et de leur faire adopter un plan de mise sur pied de la société multinationale; d'approcher les institutions de financement et de leur soumettre les dossiers bancables pour obtenir le financement local et la participation de firmes des nouveaux pays industrialisés à la constitution du capital de l'entreprise.

Le point focal régional

Recommandation 10

13. Le Centre de Promotion du partenariat sud-sud situé à Abidjan sera le point focal régional des projets et activités de CTPD au niveau du continent. Elle devra donc mettre en place un porto folio de projets qui seront éligibles pour être l'objet d'investissement conjoint de la part des partenaires africains et des partenaires des nouveaux pays industrialisés ainsi qu'une banque de données et d'informations de support à ce programme. La Banque africaine de développement et les autres institutions de financement sous-régionales devront assister financièrement les promoteurs africains à constituer leur part du capital de l'entreprise multinationale et être le chef de file pour la mobilisation des fonds provenant de nouveaux pays industrialisés.

Recommandation 11

14. Une société internationale de consultation et d'ingénierie comprenant un consortium de firmes de consultants des pays africains et des nouveaux pays industrialisés sera mise en place. Cette société entreprendra les études de faisabilité et d'engineering des projets industriels à créer.

RAPPEL DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU SÉMINAIRE

15. Les experts gouvernementaux africains et latino-américains ont tenu du 1er au 4 juin 1982 à Addis-Abéba un Séminaire interrégional sur la Coopération économique et technique, parrainée et organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique pour l'Amérique Latine (CEPAL). Ce Séminaire avait pour but de promouvoir la coopération technique entre les pays Latino-Américains et les pays africains dans trois domaines prioritaires, à savoir : le perfectionnement et l'utilisation de la main d'oeuvre, la science et la technique au service du développement économique et social et les échanges interrégionaux. Le Séminaire a fait des recommandations précises concernant ces trois domaines. Dans le domaine du commerce, le Séminaire a préconisé d'effectuer des études sur l'offre et la demande des principaux produits qui pourraient faire l'objet d'échanges entre les pays africains et Latino-Américains ainsi que des produits dont le commerce entre les deux régions pourrait être développé. Le Séminaire a suggéré des rencontres périodiques entre les chambres de commerce et les organisations de promotion commerciale de l'Afrique et de l'Amérique Latine afin de recueillir des informations commerciales et de réduire le coût de promotion du commerce extérieur. Toujours pour pallier le manque d'informations dans le domaine de la promotion des échanges, il a été proposé l'organisation de foires commerciales pouvant servir de moyens de diffusion d'informations commerciales. Le Séminaire a recommandé la mise en place de compagnies multinationales de transport et de fret aériens pour le transport des personnes et des marchandises entre les pays des diverses régions.

16. Le Séminaire a proposé en outre la création de co-entreprises notamment dans le domaine de l'élevage, de la recherche et de la production des produits pharmaceutiques, dans le domaine financier et en matière d'assurance et de commercialisation. Enfin le Séminaire a même recommandé l'élimination des barrières tarifaires entre les deux régions. En ce qui concerne la science et la technologie, les participants ont déterminé les domaines de coopération : l'échange de technologie et d'informations technologiques, la formation, les services d'ingénieurs-conseils, les politiques, les plans et instruments scientifiques et technologiques ainsi que la recherche - développement.

17. L'échange de technologie et d'informations technologiques devraient concerner particulièrement l'agriculture, l'industrie et l'énergie, qui influent directement sur la réalisation des objectifs de développement tels que :

- l'auto-suffisance alimentaire (production, stockage, traitement et commercialisation des produits alimentaires;
- la mise en valeur et la conservation des ressources énergétiques;
- le développement des industries pharmaceutiques et des sciences médicinales;
- l'amélioration de l'élevage.

18. Le Séminaire a souligné la nécessité de mettre en place l'infrastructure technologique de base indispensable à l'acquisition et à la diffusion de

la technologie, et la publication de répertoires de spécialistes et d'établissements scientifiques et technologiques des deux régions. En matière de formation, les domaines prioritaires de coopération envisagés sont : industrie, science et technologie, commerce, transport, finances, planification du développement et gestion. Le Séminaire a décidé d'y ajouter les domaines suivants : agriculture, énergie, et médecine. Les modalités de coopération devrait s'organiser comme suit : programme d'échange d'expériences, des compétences techniques, d'expertise, des connaissances et d'étudiants, utilisation des services consultatifs et d'ingénieurs conseils, voyages d'études, formation professionnelle en entreprise, bourses de perfectionnement, etc. Enfin, il est indiqué que la coopération dans le domaine des ressources humaines requiert que les deux régions consacrent des ressources financières nécessaires au lancement de programmes de bourses d'études et d'autres programmes d'enseignement et de formation.

19. Ce rapport se propose de dresser un bilan de réalisations de projets de CTPD et CEPD non seulement entre l'Afrique et les pays Latino-Américains mais aussi les autres sous-régions en développement; d'évaluer l'impact de ces projets de coopération technique; d'analyser les causes du succès et de l'échec de ces expériences et d'élaborer une stratégie de développement économique autonome et auto-entretenue en Afrique ayant pour moteur la coopération technique entre les pays africains et les pays en développement des autres régions.

I. Bilan de réalisation de projets de CTPD et de CEPD

20. Il est difficile de dresser un bilan des résultats exhaustifs obtenus par les activités promotionnelles de CTPD notamment entre l'Afrique et l'Amérique Latine. Certains pays Latino-américains ont développé des relations bilatérales avec des pays africains. Le Brésil, par exemple, à cause de la langue portugaise qui le lie avec le Mozambique et l'Angola, a concentré son assistance sur ces pays. En dehors de ces relations bilatérales, très peu d'actions concrètes ont été réalisées. L'exportation des véhicules brésiliens dans les pays africains a subi la concurrence des pays industriels d'Asie : le Japon et la Corée. L'argentine a réussi à contrôler longtemps le marché de la viande de boeuf de plusieurs pays côtiers notamment la Côte d'Ivoire, le Congo, le Zaïre, etc. Il est possible cependant d'apprécier l'expérience de la coopération technique entre l'Afrique et les nouveaux pays industrialisés en analysant l'impact des projets de coopération technique promus par le PNUD, qui dans le cadre du système des Nations Unies est responsable de la coopération technique entre les pays en développement.

21. Le PNUD a assisté un certain nombre de pays en développement à organiser des réunions de promotion des projets de CTPD. Cette assistance a consisté d'abord à évaluer les capacités du pays organisateur dans le domaine de technologies et ensuite à identifier les besoins d'un certain nombre de pays africains dans ces domaines. De telles réunions intéressant les pays africains ont été organisées par exemple en Tunisie, en Egypte et au Pakistan. La réunion du Pakistan, organisée à Karachi à réuni plusieurs pays africains parmi lesquels l'Algérie, le Cameroun, le Ghana, le Kenya et l'Egypte. La réunion de l'Egypte, organisée au Caire a réuni 14 pays africains : le Cameroun, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Libéria, le Malawi, l'Ile Maurice, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

22. Les pays Latino-Américains ont surtout organisé des réunions de CTPD entre eux. Le Vénézuéla a organisé une réunion à Caracas et a invité 26 pays Latino-américains. Les pays de l'Amérique centrale et le Panama ont organisé une réunion à Managua, Nicaragua. Cependant, le Pérou et l'Argentine ont organisé des réunions de CTPD avec les pays africains. La réunion de l'Argentine était centrée sur les technologie appropriées dans le domaine de l'agriculture. Quant aux autres réunions de CTPD, on peut dresser le bilan suivant : Au Caire, des accords d'assistance technique ont été signés entre l'Egypte et la Gambie dans le domaine de la technologie de plastique, de la transformation des fruits et légumes, de la pisciculture et de la gestion de transport; avec le Ghana, dans le domaine de l'amélioration de la qualité du coton; du contrôle des vaccins et des sérums, de la technologie d'aliments et des plantes médicinales; avec le Kenya dans le domaine de la technologie des petits périmètres irrigués et du contrôle et de la gestion de grands projets. L'Egypte a conclu un accord d'assistance avec le Cameroun dans le domaine de la multiplication des semences sélectionnées; cet accord prévoit des programmes de formation, la mise en place et le fonctionnement des laboratoires de semences sélectionnées et la réparation et la maintenance de l'équipement de laboratoire. Le Pakistan a conclu un accord avec le Ghana portant sur la maîtrise de la construction des habitations à bon marché.

23. Dans le domaine des relations commerciales de l'Afrique avec les nouveaux pays industrialisés, la part de la région africaine dans le commerce avec ces pays, notamment avec les pays asiatiques, connait une croissance accrue. En 1985, les importations africaines en provenance des pays asiatiques représentaient 9,5 de leurs importations totales. Ce pourcentage atteignait en 1986 et 1987. 11,2 et 11,6 respectivement alors que les exportations africaines sur l'Asie étaient de 4,2 et 3,8 respectivement.

24. Avec l'ensemble des pays en développement le pourcentage des importations et exportations africaines étaient 25 et 23,2 en 1986 et 18,8 et 20,7 en 1987.

II. L'impact de l'expérience passée de coopération technique entre l'Afrique et des pays en voie de développement

25. L'analyse attentive des résultats des activités promotionnelles de CTPD en Afrique nous amène à la conclusion que ces activités n'ont pas produit les effets escomptés particulièrement dans les domaines des échanges interrégionaux, de la science et de la technique et dans le domaine de développement des ressources humaines.

26. Un certain nombre de considérations générales peut nous aider à appréhender ce problème. Pour les pays africains, le meilleur moyen de transferer la technologies et le savoir-faire s'effectue par l'intermédiaire des projets de développement intégrés, c'est à dire des projets qui peuvent avoir un effet d'entrainement sur un réseau de secteurs ou d'activités auxquels ils sont liés.

27. En effet, les petits pays africains ne peuvent se permettre de mettre en place une infrastructure d'acquisition de technologie qui ne soit axée sur des projets précis. Une telle infrastructure technologique basée sur la recherche pure, la conception de prototypes nouveaux et l'innovation technologique est l'apanage des grands pays industrialisés.

28. De même dans le domaine du développement des ressources humaines l'Afrique doit aussi mettre un lien étroit entre l'éducation, la formation et l'expérience professionnelle. Il faut confier des responsabilités précises aux cadres formés et les inciter à assumer leurs responsabilités. Il faut créer de nouvelles opportunités de travail dans le secteur privé et assister les cadres formés à contribuer au développement de ce secteur. Or, l'Afrique à ce jour a formé beaucoup de cadres de haut niveau presque dans tous les domaines : des ingénieurs, des scientifiques, des économistes etc. La plupart de ces cadres hautement bien formés n'ont jamais eu l'opportunité, à cause de la stagnation des économies des petits pays africains, de mettre en application leur savoir. Ils sont frappés de chomage ou vivotent dans des emplois où ils ont très peu d'incitation. Il y a très peu d'acquisition d'expériences techniques par les cadres africains formés dans les meilleures Universités si bien que l'Afrique continue de faire appel à l'assistance technique étrangère. La contradiction est que l'Afrique est contrainte à faire appel à des experts étrangers ayant une formation universitaire très moyenne mais une expérience professionnelle confirmée tandis que ses propres cadres ayant souvent acquis une formation universitaire de premier plan restent sans emploi parce que sans expérience professionnelle. Le transfert de technologie se fait aussi à un rythme insignifiant parce qu'il y a un nombre dérisoire de projets contenant un élément de transfert de technologie - quelques exemples nous aideront à comprendre cette situation.

29. Le programme de CTPD du PNUD à travers ces points focaux a eu le mérite d'être axé sur des projets concrets. Cependant, il apparait que l'exécution de ce programme a eu un impact insignifiant sur l'économie des pays africains.

30. Les projets qui ont fait l'objet de CTPD sont de deux sortes : 1°) des petits projets de développement à la base qui pourraient améliorer le revenu des paysans si une assistance massive intervenait dans ce domaine : pisciculture, technologie des périmètres irrigués, transformation des fruits et légumes etc. Ces projets qui auraient pu transformer le milieu rural n'ont pas eu d'effet parce qu'ils n'ont pas fait l'objet de concentration d'assistance technique.

31. Le secteur rural ne doit pas faire l'objet de saupoudrage d'assistance technique mais d'un programme d'assistance intégrée et concentrée. L'Asie a réussi à déclencher la révolution verte parce qu'elle a fourni au secteur rural une assistance intégrée et concentrée. Par exemple, l'introduction en masse de moteurs simples et peu coûteux pouvant tirer des remorques de 2 à 3 tonnes dans les années 70 dans le milieu rural des pays asiatiques a constitué un des facteurs de la revolution verte. Ces moteurs étaient utilisés non seulement pour le labour, mais pour le transport des engrais des usines à la compagne et pour le transports des produits agricoles de la campagne à la ville.

32. La deuxième catégorie de projets a concerné des secteurs importants mais a eu un effet limité à cause du manque de l'intégration de ces secteurs à d'autres secteurs de soutien : par exemple en ce qui concerne la construction des habitations à bon marché, les pays africains ne parviendront à atteindre cet objectif que s'ils arrivent à produire les matériaux de construction, tels que le ciment, la chaux, le fer à béton, les matériaux de revêtement et de couverture etc. à bon marché en utilisant les matériaux locaux.

33. Il convient de signaler que plusieurs projets égyptiens constituent des projets qui pourraient avoir un impact très positif sur les secteurs prioritaires, tels que : le contrôle des vaccins et des serums au Ghana -l'accord d'assistance technique relative à la multiplication de semences sélectionnées- si les résultats de ces recherches agricoles sont diffusés dans le milieu rural.

III. Les causes des résultats insignifiants de CTPD

34. On peut maintenant s'interroger sur les raisons réelles pour lesquelles la coopération technique entre l'Afrique et les autres pays en développement n'a pas produit les effets escomptés, dans les secteurs productifs.

35. Il a été signalé plus haut que la coopération technique même si elle a concerné les domaines clef : la science et la technique, et le perfectionnement de la main d'oeuvre spécialisée, et qu'elle a été axée sur des projets spécifiques des secteurs prioritaires n'a pas été fournie d'une façon intégré et concentrée. En fait la cause fondamentale pour laquelle la coopération technique entre l'Afrique et les nouveaux pays industrialisés a produit jusque-là des résultats dérisoires, c'est que les systèmes productifs des petits pays africains ne sont pas viables : ils sont desarticulés. Cela résulte du fait que ces petits pays africains ne peuvent promouvoir de façon efficiente les industries de base et de biens d'équipement dont l'effet intégrateur est vital pour la cohérence du système productif. En effet, ce sont ces industries qui créent et renforcent les relations intersectorielles et inter-industrielles en modernisant les secteurs prioritaires par l'apport de leurs produits, et en renforçant le tissu industriel par la transformation successive de leurs semi-produits. Il est difficile sinon impossible de fournir une assistance intégrée à une structure désarticulée, qui ne peut garantir l'interaction des diverses branches prioritaires de l'économie nationale et assurer l'ajustement des structures de production et de consommation et qui ne trouve sa cohérence qu'en s'intégrant à des économies dominantes extérieures. Les structures économiques de ces pays ne peuvent assurer l'autonomie de leur procès d'accumulation.

36. Dans le domaine industriel par exemple, le transfert de technologie, pour produire l'impact souhaité, doit s'effectuer de façon intégrée, c'est-à-dire doit se propager à travers un tissu industriel intégré, caractérisé par des liaisons inter-industrielles et intersectorielles, solidement lié donc aux secteurs prioritaires et supporté par des activités appropriées de recherche et développement et par un programme vigoureux de formation de spécialistes.

37. Les pays africains devraient négocier avec l'Inde, la Chine et le Brésil pour suivre la politique de transfert de technologie que les pays de l'Est : l'Union soviétique, la Tchécoslovquie et la Roumanie ont appliquée à l'égard de l'Inde. L'Union soviétique a créé en Inde un secteur intégré de l'aciérie : la production de l'acier a permis le développement de ses filières : industries mécaniques, industries de biens capitaux, des usines de fabrication de machines agricoles et d'équipement miniers, des équipements de centrales hydroélectriques, des turbines, des équipements de forage etc. Ce grand programme de développement sidérurugique et métallurgique incluaient aussi des composantes de programmes de formation de spécialistes et de recherche et développement.

38. Un domaine privilégié où le transfert de technologie pourrait se faire de façon intégré est le développement des bassins fluviaux en Afrique. L'Afrique devrait entrer en négociation avec certains pays en développement tels que la Corée, la Chine, l'Inde etc. pour le développement intégré de ces bassins fluviaux.

39. Par exemple, si le programme de la mise en valeur du bassin du Fleuve Sénégal avait comporté un important programme de CTPD, la construction du barrage de Monantali aurait pu être accompagnée de l'installation d'une centrale hydroélectrique de 200 megawattes, du développement de 800.000 hectares de périmètres irrigués mais aussi du développement des filières industrielles des ressources minérales du bassin : minérai de fer, bauxite, cuivre et du développement d'un tissu intégré d'industries légères et d'agro-industries.

40. La CTPD peut être aussi un mode de promotion et d'exécution de projets de développement. L'assistance technique du PNUD aux points focaux au lieu d'identifier de petits projets épars d'ici et là, à impact très limité, devrait viser à identifier les grands programmes et projets de développement conçus par les gouvernements et communautés économiques africains et à étudier les moyens de mise en oeuvre de ces projets par la coopération technique avec d'autres pays en développement qui ont maîtrisé la technique dans ce domaine. Cette assistance doit s'accompagner d'un maximum de transfert de technologie et de connaissance, de formation de cadres spécialisés et de promotion d'activités connexes axés sur des projets-clef spécifiques.

41. Vue sous cet angle, la CTPD peut être appliquée à tous les domaines : constructions de barrages, de voies de chemin de fer, de routes, de batiments, programmes de culture irriguée, exploitation forestière et minière, promotion de complexes industriels etc. Certaines conditions préalables doivent être remplies pour que le projet soit un projet CTPD : le pays qui reçoit l'assistance technique doit identifier une entreprise de contrepartie locale qui recevra la connaissance transmise; le contrat doit inclure un accord précis de transfert de technologie.

42. Il doit comprendre aussi un programme de formation de cadres spécialisés. Dans les secteurs de production et de services, la CTPD pour être efficace devrait conduire à la formation d'entreprises conjointes.

43. En ce qui concerne les résultats du commerce interregional entre l'Afrique et les autres pays en développement, les statistiques montrent un accroissement de commerce entre l'Afrique et ces pays. Cependant, ces chiffres ne doivent pas nous tromper sur l'impact parfois négatif de ce commerce. L'accroissement du commerce entre l'Afrique et les autres pays en développement provient surtout du fait de l'accroissement de la productivité de l'agriculture et de l'industrie de biens de consommation de plusieurs pays Asiatiques. Il ne s'explique nullement par l'importation de produits industriels ayant un contenu technologique très élevé : biens capitaux et biens d'équipement.

44. L'importation du riz de la Thailande, du Pakistan etc. a découragé la culture du riz dans plusieurs pays africains en freinant le commerce intra-communautaire dans ce domaine.

45. Le Sénégal, le Togo, la Côte d'Ivoire, et plusieurs pays de l'Afrique centrale et australe qui importent le riz Thailandais, ont cessé d'importer du riz des pays africains voisins producteurs de riz; le Mali, le Malawi etc. D'autres pays qui étaient auto-suffisants dans la production du riz n'arrivent plus à couvrir leurs propres besoins. On ne peut estimer que l'effet de ce commerce est bénéfique sur la politique de l'autosuffisance sous-régionale.

46. De même dans le domaine industriel l'importation de tissu à bon marché des pays asiatiques met en difficulté le développement du secteur textile des pays producteurs de coton : le Mali, le Tchad, le Soudan etc.

47. La production de biens durables industriels à moindre coût dans les nouveaux pays industrialisés : voitures touristiques, appareils de radio et de télévision incite les consommateurs africains à accroître leurs dépenses de consommation dans ces domaines au lieu de les orienter vers les secteurs productifs.

48. Si l'expansion du processus d'industrialisation dans plusieurs pays asiatiques stimulera l'exportation de certaines matières premières africaines, coton, minérai de fer, bauxite, cela ne contribuera aucunement à une transformation des structures économiques des pays africains mais perpetuera au contraire la stagnation de l'économie africaine en maintenant la vieille division de travail internationale.

IV. Une stratégie alternative de développement accéléré du Continent africain

49. Les négociations nord/sud en vue d'un nouvel ordre économique sont dans l'impasse depuis maintenant plusieurs années. Depuis 1984, les pays en développement, notamment les pays africains effectuent un transfert net de flux monétaires vers les pays industrialisés qui totalisent à ce jour un montant de 114 billions de dollars des EU par an : cela résulte de l'endettement croissant des pays en développement, de la détérioration continuelle des termes de l'échange, et de la concentration des investissements Nord/Nord dans les pays développés de l'OCDE et dans les pays de l'Est au détriment des pays en développement. En effet, les relations, économiques Nord/Sud qui étaient basées sur l'exportation des produits primaires vers les pays développés, afin de gagner les devises requises pour la consommation

et les investissements intérieurs, sur l'aide publique au développement et l'apport de capitaux privés des pays industrialisés sont gravement affectées par l'évolution actuelle de la conjoncture économique internationale.

50. Les recettes des exportations africaines continuent de diminuer. En 1986, les recettes des produits primaires des pays africains avaient chuté de 19 milliards de dollars et en 1987 elles sont restées en dessous de leur niveau de 1985. Les apports de capitaux privés sont en déclin. Les montants nets des prêts bancaires internationaux et des crédits à l'exportation consentis à l'Afrique au Sud du Sahara ont diminué, passant de presque quatre milliards de dollars des EU en 1980 à un niveau annuel de un milliard en 1986. En 1987, l'Afrique recevait sous forme d'investissements étrangers directs environ la moitié de ce qu'elle recevait en 1970. De ce fait, l'impulsion du développement des pays africains ne peut plus provenir de l'extérieur. Il ne reste plus qu'une seule option à l'Afrique : susciter le développement de l'intérieur par la promotion de l'intégration économique sous-régionale et par la coopération technique avec les nouveaux pays industrialisés. Dans ces conditions donc, les pays africains ne peuvent plus compter sur les pays développés d'Europe et d'Amérique pour relancer leur développement. Il s'avère nécessaire pour l'Afrique de réfléchir à une stratégie alternative de développement accéléré du Continent africain qui s'appuyerait sur l'intégration économique sous-régionale et sur la coopération sud-sud.

51. En effet, pour que la coopération technique avec les nouveaux pays industrialisés soit un moteur de développement des pays africains, ceux-ci doivent renforcer leurs groupements d'intégration sous-régionales en vue de créer des systèmes productifs viables capables d'identifier et de développer des projets d'intégration dans les secteurs-clef que les pays pris individuellement ne seraient pas à même de développer. L'efficacité de la coopération technique entre l'Afrique et les Nouveaux pays industrialisés dépendra dans une large mesure du succès de l'intégration sous-régionale en Afrique, c'est-à-dire de la capacité des pays de coordonner leur planification dans les domaines de transport et communication, des industries de base et d'équipement, l'agriculture, l'énergie etc. en vue de générer des projets d'intégration viables qui aient un effet d'entrainement sur les autres secteurs des économies nationales.

52. Enfin, le succès de la coopération technique entre l'Afrique et les nouveaux pays industrialisés dépendra des mécanismes concrets à mettre en place pour faire de la coopération économique un élément essentiel du développement du Continent africain. Les institutions techniques régionales créées par les pays africains dans les divers domaines devraient être aussi les promoteurs réels des projets de CTPD dans leurs domaines respectifs.

A. Les communautés économiques sous-régionales

a) Les points focaux de CTPD au niveau sous-régional

53. La stratégie nouvelle de coopération technique entre l'Afrique et les nouveaux pays industrialisés doit faire des communautés économiques sous-régionales les principaux agents de promotion de CTPD, les points focaux, au niveau sous-régional.

54. L'exécution de leur programme d'intégration doit servir de point de mire des activités promotionnelles de CTPD. Un mécanisme approprié de CTPD doit être mis sur pied en vue de constituer notamment des entreprises multinationales africaines auxquelles participeront les investisseurs des pays nouvellement industrialisés. Les institutions parrainées de la CEA et de l'OUA devront servir de relais d'acquisition, d'adaptation et de transfert de technologie aux unités industrielles à créer ainsi qu'aux autres activités de CTPD.

b) Les programmes des communautés économiques sous-régionales, point de mire de CTPD

55. En application de l'Acte Final de Lagos, les Chefs d'Etat de l'OUA ont créé des communautés économiques dans les principales sous-régions du continent (Afrique centrale, Afrique orientale, Afrique australe, Afrique de l'ouest et Afrique du nord) de telle façon que l'ensemble du continent soit rationnellement couvert par ces groupements économiques.

56. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, CEEAC, l'Union de Maghreb, La Zone Préférentielle de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe, ZEP et Southern African Development Co-ordination Conference, SADCC.

57. Ces groupements économiques sont fondés non seulement sur la contiguité géographique mais surtout sur l'objectif de création d'un espace économique optimal, susceptible d'engendrer un développement économique auto-entretenu et d'abriter des industries motrices à grande échelle de production : les industries de base et d'équipement, en vue d'accélérer l'intégration et le développement des économies nationales.

58. L'objectif fondamental des communautés économiques est donc de restructurer les économies nationales des petits pays africains en vue de créer un système productif sous-régional viable susceptible d'engendrer l'interaction des diverses branches des économies nationales, de moderniser ainsi les secteurs prioritaires, d'assurer l'ajustement des structures de production et de consommation et l'autonomie du procès d'accumulation interne; en un mot de créer une économie auto-entretenue.

59. Les communautés économique africaines placent l'effet d'entrainement du développement de l'agriculture au coeur de la problématique du développement et des transformations structurelles des économies africaines ce qui revient à donner la priorité à l'amélioration des conditions de vie de la majorité de la population, qui est la plus déshéritée.

60. Cependant, la recherche de l'accroissement de la productivité de l'agricuture pose le développement parallèle d'un certain nombre de secteurs économies prioritaires de support à ce secteur.

61. Tout d'abord il sera nécessaire de procéder à l'implantation des industries dont les produits servent comme "inputs" au progrès de l'agriculture : engrais, pesticides, machinisme et matériels agricoles etc. Si ces "intrants" doivent être mis à la disposition du paysant moyen, il faut que leur prix de revient soit très bas. Cela exclut l'établissement

des usines de formulation d'engrais et de pesticides important des produits intermédiaires des pays développés. Les usines de fabrication des machines, équipements et matériels agricoles ne pourraient réduire leur prix si elles dépendaient de l'importation des semi-produits sidérurgiques, d'aluminium et autres métaux des pays développés. La production efficiente de ces produits industriels requiert la création d'une base industrielle, c'est-à-dire la promotion des industries de biens intermédiaires.

62. La création des aciéries, des usines de fabrication d'alumine et d'électrolyse d'alumine pour la production d'aluminium, les complexes chimiques et pétrochimiques vont exiger la production, le transport et la distribution de l'énergie hydroélectrique à bon marché. La production de ces produits intermédiaires sur place requiera aussi l'exploitation des mines de fer, de bauxite, de phosphate, potasse, sel etc. et le transport de millions de tonnes de matières premières, de semi produits et produits finis du lieu de production au lieu de consommation dans la communauté. Le développement d'un système de transport lourd (rail et voies d'eau) s'avère donc nécessaire.

63. Cet ensemble articulé d'activités, y compris les activités résultant des unités complémentaires et des unités connexes est susceptible d'engendrer des effets mutuels d'entrainement et de constituer un système productif auto-entretenu doté d'une base autonome d'accumulation interne.

64. Les programmes des communautés économiques africaines ont été articulés autour de trois objectifs principaux :

1. la mise en place d'une infrastructure sous-régionale de transports et de communications intégrés devant faciliter la circulation des personnes, des biens et services à bas prix;

2. la création d'un système productif sous-régional tirant avantage des complémentarités et de l'ouverture d'un marché plus vaste;

3. l'intégration des marchés des Etats membres au moyen d'instruments et de mécanismes d'expansion et de promotion des échanges intra-communautaires. En passant en revue les actions requises pour la mise en exécution d'un tel programme, nous allons essayer d'identifier le type d'activités dont l'exécution pourrait donner lieu aux projets de CTPD dans les secteurs respectifs.

c) <u>La construction des infrastructures physiques</u>

65. En vue de renforcer l'intégration physique des communautés économiques, celles-ci devront construire les tronçons d'interconnection des voies de transports entre leurs Etats membres de façon à créer un système de transport routier et ferroviaire communautaire intégré. Les institutions de financement de Bretton-Woods se sont systématiquement opposées au financement de nouveaux réseaux de chemin de fer en Afrique. Les Etats membres des communautés économiques doivent construire sans l'assistance des pays industrialisés d'Europe et d'Amérique un autre scénario de construction de voies ferrées en Afrique, sans lesquelles il serait futile de parler d'une industrialisation véritable du continent et d'une intégration économique porteuse de croissance

rapide. En fait la mise en place des infrastructures physiques des communautés économiques doit créer l'occasion de stimuler la coopération technique entre les pays africains et les nouveaux pays industrialisés.

66. Les communauté économiques doivent négocier avec les nouveaux pays industrialisés qui produisent des rails et des locomotives pour construire les réseaux de chemin de fer communautaires et panafricains. Il doit être de même pour la construction des routes, des barrages, des centrales hydrau-électriques, des ponts sur les grands fleuves africains et la construction des lignes électriques d'interconnection.

67. L'avantage de ces contrats de coopération technique avec les nouveaux pays industrialisés est évident. C'est la réduction du coût de construction des infrastructures physiques, au moins de moitié. L'Occident a construit les routes africaines à des coûts de revient exorbitants parce qu'il les finançait. Ces prêts étaient liés à l'exécution des travaux par leurs firmes. Les pays africains seraient aujourd'hui moins endettés s'ils avaient fait appel pour la construction de ces infrastructures à leur propre financement et au financement neutre, et s'ils avaient sous-traité ces travaux aux firmes des nouveaux pays industrialisés. Par exemple la Chine est parvenue à construire en Afrique des routes et chemins de fer à moitié coût par rapport au coût offert par les meilleurs concurrents Européens. Un autre avantage non pas des moindres serait que les firmes des nouveaux pays industrialisés seraient mieux disposées à transferer la technologie de construction de routes, de chemins de fer, de barrages etc. à leur contrepartie africaines que les firmes européennes. Pour stimuler la coopération technique dans ce domaine crucial, les pays africain doivent faire montre d'effort et d'imagination pour mobiliser les ressources intérieures du continent qui pourraient alors être complétées par l'apport des nouveaux pays industrialisés.

d) <u>La mise en place des centres de recherche agronomique et zootechnique</u>

68. Les communautés économiques sous-régionales, dans la recherche de la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire, ont établi des centres sous-régionaux de recherche pour produire des semences sélectionnées et des races animales améliorées, et fabriquer des vaccins pour combattre les maladies bovines, caprines, ovines etc. Dans ce domaine il faut signaler, cependant l'existence d'un Système International de recherche agricole qui a déjà réussi à créer sur le continent africain un réseau régional de centres de recherches agricoles et zootechniques : L'Institut International de l'Agriculture Tropicale à Ibadan, Nigéria, (IITA). L'Association ouest-africaine pour la culture du riz, Boiké, Côte d'Ivoire (WARDA) qui comprend aussi des pays membres de l'Afrique centrale; le Centre International de l'élevage pour l'Afrique, (ILCA) à Addis-Abeba, Ethiopie. Le Laboratoire International pour la recherche contre les maladies animales et le Centre International pour la Phisiologie et l'Ecologie de l'Insecte (ICIPE) à Nairobi, Kenya. Ces centres constituent, sans aucun doute, un moyen de connaître et de diffuser les résultats de la recherche agronomique obtenus dans les pays présentant les mêmes caractéristiques climatologiques que les pays africains. De ce fait, les centres de recherche agricole des Communautés économiques régionales doivent devenir des "relais" pour l'adaptation et la diffusion des résultats de recherche obtenus dans les centres régionaux. Les centres communautaires doivent travailler très étroitement avec ces centres régionaux et éviter

des doubles emplois d'activités de recherche. Il est donc important que ces centres régionaux deviennent de véritables relais de transmission des résultats obtenus par d'autres centres de recherche des pays en voie de développement qui ont déjà réalisé la révolution verte, tels que l'Institut International de recherche sur le riz (IRRA) à Los Banas, Philippines et l'Institut International de recherche sur les semences dans les zones semi arides des tropiques (ICRISAT) à Hyderabad, Indes.

69. Les centres régionaux et les centres communautaires devront s'employer donc à obtenir l'assistance technique des nouveaux pays industrialisés sous forme d'échange d'experts, de bourses de perfectionnement, d'instruments de laboratoire etc.

e) **La création des multinationales africaines de production dans les secteurs-clef**

70. Les pays africains n'ont pas de base industrielle. Ainsi leur développement économique est-il sérieusement entravé. L'économie africaine perd de plus en plus les avantages comparatifs qu'elle avait acquis parce que son agriculture, son secteur de petites industries, de transport et d'énergie dépendent de l'importation des inputs en provenance des pays industrialisés : intrants agricoles, semi-produits métalliques, machines et équipements agricoles et industriels etc. pour leur développement. De ce fait l'agriculture africaine tend de moins en moins à être compétitive. L'Afrique perd de plus en plus de part de marché de produits agricoles et forestiers au profit des pays Asiatiques. C'est ainsi, par exemple, en ce qui concerne le cacao, alors que les pays d'Amérique centrale et Latine assurent une part quasi constante de la production mondiale (un peu plus de 30 p.100) celle des pays d'Asie est passée progressivement de 4 à 14,5 p.100 au détriment des pays africains pris globalement. Les pays africains mettent la priorité sur la petite industrie. Mais les produits de la petite industrie africaine n'est pas compétitive sur le plan international à cause de l'importation de son équipement et de ses produits intermédiaires.

71. Si l'Afrique veut sortir de la crise structurelle permanente dans laquelle ses économies nationales sont plongées, elle doit tenir compte de l'existence de ce point de passage obligatoire qu'est le développement des industries de base et des biens d'équipement.

72. Non seulement les pays industrialisés n'ont pas favorisé l'industrialisation de base du continent (exception faite de l'Afrique du sud et dans une certaine mesure du Zimbabwe), mais leurs firmes ont pratiqué à l'égard des industries de base existant dans les pays africains une concurrence déloyale allant du dumping de prix à certaines mesures radicales de l'ajustement structurel des institutions de Bretton-Woods, qui ont proposé purement et simplement la fermeture de ces entreprises industrielles. En ce qui concerne le ciment par exemple, la politique de dumping des transnationales sur les marchés africains à consisté à accuser des pertes systématiques en fixant des prix très bas pendant le temps nécessaire pour mettre les entreprises africaines en banqueroute et prendre le monopole du marché du ciment. Cette politique de sabotage économique a réussi parce que les pays africains continuent, malgré tout, à croire aux leçons de libéralisme économique de l'Occident.

73. Dans ce contexte, le scénario le plus plausible de l'industrialisation de base de l'Afrique ne peut être que par le biais de la coopération avec les nouveaux pays industrialisés. Cette coopération doit se situer au niveau des communautés Africaines où existe l'économie d'échelle et doit prendre la forme de la création des entreprises multinationales africaines avec l'apport des capitaux et de la technologie des nouveaux pays industrialisés dans les sous-secteurs industriels prioritaires suivants :

1. Industries de base (sidérurgie, industrie d'aluminium, développement des filières du cuivre, des complexes chimiques et pétro-chimiques; notamment des complexes à base d'acetylène pour la fabrication de chlorine de polyvinyle (PVC), de l'acétate et de l'acétate de cellulose; des complexes à base de gaz de synthèse utilisant aussi le méthanol et l'ammoniaque et produisant des engrais tels que le sulfate d'ammonium, le nitrate d'ammonium et l'urée; des complexes chimiques à base de soude caustique et de chlore, utilisant les excédents de chlore pour la fabrication de l'acide chlorhydrique, lequel sert à traiter du phosphate naturel pour fabriquer des engrais phosphatés;

2. des industries de biens d'équipement (machines et équipement agricoles, matériel de transport : locomoteurs, bateaux fluviaux et maritimes, matériel de terrassement : bulldosers. Il faut arriver à mobiliser dans chaque communauté économique africaine les meilleurs entrepreneurs africains, intéresser les firmes spécialisées des nouveaux pays industrialisés pour le montage des capitaux de ces multinationales africaines. La Banque afrique de développement et les autres banques et institutions de financement sous-régionales doivent jouer un rôle de promoteur et de financer de concert avec d'autres institutions de financement similaires des nouveaux pays industrialisés. C'est par l'intermédiaire de ces multinationales africaines que le continent parviendra à maîtriser les technologies dans le domaine industriel et à restructurer les économies des pays africains.

74. Il va sans dire que cette coopération concerne aussi des activités en amont des industries de base : la création des entreprises multinationales dans le domaine de l'exploration et l'exploitation des ressources minières, pétrolifères, forestières, etc.

f) <u>La création des multinationales africaines dans le domaine des services</u>

75. Parallèlement à la création des entreprises multinationales de production, les communautés économiques doivent aussi promouvoir la création des multinationales africaines dans le domaine des services : le transport et le fret maritimes et aériens; des sociétés de consultation et d'ingénierie, des sociétés multinationales de commercialisation, des centres d'informations industrielles et commerciales etc.

76. Ces multinationales de service constitueront des activités connexes aux activités des multinationales de production pour former un système cohérent de CTPD qui sera à même de renforcer l'autonomie collective des pays en développement, particulièrement des pays africains et de leurs partenaires des nouveaux pays industrialisés.

g) **Les institutions spécialisées africaines**

77. Les pays africains ont créé de nombreuses institutions techniques spécialisées dans plusieurs secteurs ou domaines économiques : Institut Supérieur Africain de Formation et de Recherches Techniques à Nairobi, Kenya, Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication de Techniques CRACFT; Centre Régional Africain de Technologie, CRAT à Dakar, Sénégal; des centres régionaux de mise en valeur des ressources minérales en Afrique centrale et en Afrique australe situés respectivement à Brazzaville (Congo) et à Dodoma (Tanzanie), l'Organisation de la Propriété industrielle pour l'Afrique anglophone (Harare, Zimbabwe) et pour l'Afrique francophone (Yaoundé, Cameroun); Centre Régional Africain pour l'énergie solaire, CRAES, Bujumbura, Burundi, etc.

78. Ces centres devraient éviter d'entreprendre des activités de pure recherche et de conception de prototypes nouveaux pour se concentrer sur l'importation et l'adaptation des techniques aux conditions économiques et sociales des pays africains. Ils doivent suivre l'exemple des pays Asiatiques, le Japon, la Corée du nord et du sud qui ont réussi en un laps de temps très court à combler le vide technologique qui existait entre leurs pays et les pays développés d'Europe et d'Amérique du nord. Dans les pays africains disposant d'une main d'eouvre abondante et peu coûteuse, l'adaptation doit consister à utiliser au maximum la main d'oeuvre et à économiser le capital chaque fois que cela s'avère possible.

79. Les institutions spécialisées régionales ou sous-régionales devraient être des points focaux dans leurs domaine respectif pour importer des techniques des nouveaux pays industrialisés et les adapter à l'environnement socio-économique des sous-régions, avec l'assistance technique de ces pays : envoi des experts de ces pays, bourses de perfectionnement accordées aux techniciens africains pour former un grand nombre de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens bien adaptés au travail qui les attend. Au lieu d'effectuer des recherches sur des technologies nouvelles, elles doivent importer des machines et des équipements industriels et autres pour leur faire subir des modifications requises afin de tenir compte des spécificités africaines : main d'oeuvre abondante pour faire à la main des opérations de manutention, d'emballage, de stockage etc. le Centre régional africain de conception et de fabrication de techniques et le Centre régional africain de technologie devraient être à pied d'oeuvre pour assister techniquement les entrepreneurs à adapter leurs usines aux conditions du pays, modifier les processus de production et utiliser les possibilités offertes par les prix des facteurs de capital, de main d'oeuvre, de matières premières du pays et d'énergie disponible localement.

80. Ils devraient aussi fournir des services aux industries dans les domaines suivants : essai des équipements, contrôle de la qualité, sélection d'équipement, spécifications, assistance technique et programme de formation spécialisée.

B. **Mécanisme de promotion des projets et activités de C.T.P.D.**

81. La Coopération sud-sud a été jusque-là l'affaire des gouvernements. Une telle situation a largement réduit son efficacité compte tenu du fait

que dans un grand nombre de pays du sud, l'économie est libérale ou mixte, les secteurs privés et mixtes peuvent et doivent jouer un rôle clé dans la promotion sud-sud. Par conséquent, la Coopération sud-sud ne pourra faire des progrès nouveaux que par le relais des affaires initiées par les opérateurs économiques des pays en développement. Le développement des relations d'affaires à l'intérieur du sud ne sera possible que si l'initiative privée est renforcée et si se crée un environnement propice. Pour que ce programme de CTPD soit pleinement opérationnel, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de promotion qui permette la mise à la disposition des partenaires intéressés des études de préfactibilité des projets industriels, des études de faisabilité des centres de recherche agronomique et zootechnique, des travaux d'infrastructure, routes, chemins de fer, barrages etc. des réquisitions pour les commandes de machine et d'équipements de tout genre; l'évaluation des technologies requises; l'identification des promoteurs africains et des partenaires des nouveaux pays industrialisés; et le recours aux sources de financement approprié. Nous nous proposons maintenant d'analyser le mécanisme institutionnel qui doit garantir la mise en oeuvre de ce programme.

a) **Les points focaux nationaux et sous-régionaux**

82. Les centres nationaux de promotion des investissements ou des entreprises et les organisations d'intégration économique deviennent respectivement les points focaux nationaux et sous-régionaux de ce programme de coopération technique avec les pays en développement. A ce titre, elles seront chargées de formuler les divers projets qui seront éligibles dans le cadre de ce programme; d'effectuer les études requises pour entrainer la décision des partenaires; d'avoir l'endossement des pays membres pour la promotion des projets; en collaboration avec les chambres de commerce et d'industrie, d'approcher les partenaires des pays membres, de les organiser et de leur fair adopter un plan de mise sur pied de la société multinationale; d'approcher les institutions de financement et de leur soumettre les dossiers bancables pour obtenir le financement local et la participation de firmes des nouveaux pays industrialisés à la constitution du capital de l'entreprise.

b) **Le point focal régional**

83. Pour répondre à ce besoin, la Banque africaine de développement, BAD, la Commission économique pour l'Afrique, CEA, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ONUDI, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO, ont décidé de créer le Sud partenariat dont la raison d'être au niveau du continent est de devenir une source unique d'informations technologiques, économiques et commerciales sur les opportunités disponibles dans les pays du sud. Le Centre de promotion du partenariat sud-sud sera le point focal régional pour la promotion des projets et activités CTPD.

Le Centre de promotion du partenariat sud-sud

84. Sud partenariat est une nouvelle initiative, unique dans son approche vers une intégration des pays du Sud à travers la coopération entre secteurs privés et mixtes en matière économique et technique. Elle cherche à instaurer des liens entre les entrepreneurs africains et leurs homologues des autres

pays en développement d'Asie et du Pacifique, d'Amérique Latine et Caraïbes et du Moyen-Orient. C'est une initiative locale qui a conscience des contraintes que devront affronter les secteurs privés du fait de la faiblesse des infrastructures existantes aussi bien pour les échanges d'information que de biens et services. "Sud partenariat" recherchera activement des opportunités d'Entreprises Multinationales de Production (EMP) et de Joint-Venture (JV) afin d'amener le secteur privé à pousser les gouvernements à démanteler toutes les barrières politiques, économiques et autres liées aux infrastructures.

Objectif de développement

85. L'objectif ultime de développement du Centre est de promouvoir le concept de la coopération économique et technique entre pays en développement dans l'établissement des liens solides et durables entre les pays africains et ceux des autres parties du tiers monde.

L'objectif immédiat du Centre

86. L'objectif du Centre de Promotion du partenariat sud-sud est de faciliter l'échange d'information concernant : la TECHNIQUE, L'EXPERTISE, les FINANCES, la TECHNOLOGIE et la GESTION disponibles dans les pays de l'hémisphère sud.

87. "Sud partenariat" vise à intégrer dans le processus du développement les formidables ressources du secteur privé par :

- la mise à la disposition des entrepreneurs africains d'une banque d'informations sur les industriels et les fournisseurs du Sud en vue d'aider à l'établissement d'échanges direct;

- la promotion d'Entreprises Multinationales de Production (EMP) et de Joint-Venture (JV);

- l'assistance pour l'élaboration claire d'études de faisabilité de EMP;

- la fourniture d'informations à caractère technique et juridique concernant la formation de EMP et de JV;

- la fourniture de services de formation et de perfectionnement pour améliorer les capacités de gestion et de consultation dans la sous-région;

- la recherche de fonds pour l'étude et la réalisation de projets.

88. Pour que les secteurs privés et mixtes puissent effectivement jouer leur rôle, les contraintes identifiées doivent être levées. La plus importante de ces dernières réside dans la faiblesse des informations disponibles sur les opportunités de relations Sud-Sud ainsi que la faiblesse des infrastructures commerciales à la disposition du commerce Sud-Sud. Ceci a été à l'origine d'une force tendance à la protection des marchés intérieurs, sans nul doute encouragée par le haut niveau du coût des transactions associé à la faiblesse des réseaux d'échanges. C'est cette grande inaptitude de

l'appareil de production et d'échanges à favoriser la participation du secteur privé à la coopération technique et économique entre pays du sud, particulièrement en Afrique, que Sud partenariat est appelé à corriger. Aujourd'hui, les pays du Sud se trouvent placés devant le défi historique et l'occasion d'engager, une fois pour toutes, l'action concrète qui devrait relancer leur développement. C'est uniquement à cela que Sud partenariat veut se consacrer.

Activités de Sud partenariat

89. Le programme de travail de Sud partenariat porte sur une large gamme d'activités destinées à concourir à la réalisation des objectifs de l'institution dont les plus importants sont :

a) **UN CENTRE PLEINEMENT OPERATIONNEL COMPRENANT UN RESEAU D'AFFAIRES** - couvrant entreprises individuelles, entrepreneurs, chambres de commerce et autres organisations professionnelles. Devraient également être couvertes d'autres institutions liées aux affaires telles que les institutions de financement du développement, les banques commerciales, les entreprises d'import-export et les organismes publics intéressés, en Afrique de l'ouest, dans les autres pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique Latine et des Caraïbes, du Moyen-Orient;

b) **CREATION D'UN FOND D'ETUDES DE PROJETS SUD-SUD** : La cause majeure de l'échec de la plupart des projets dans les pays en développement peut être attribuée à des études préalables mal conduites et non approfondies. En raison des besoins en devises fortes qu'entraînent de telles études, les entrepreneurs, en général, se passent d'analyses claires et complètes de leurs projets ainsi que l'exige, de nos jours, la compétition mondiale.

Le fonds d'études de projets Sud-Sud sera créé pour pallier cette insuffisance;

c) **CREATION D'UNE BANQUE DE PROJETS SUD-SUD** : Des études de viabilité et de faisabilité de projets seront préparées et présentées aux opérateurs économiques par le canal du "Forum des investisseurs".

Chaque focal point national et sous-régional devra adresser au Centre de partenariat sud copies des études de pré-factibilité et de faisabilité qu'elle se propose de promouvoir dans ce cadre de CTPD. Le Centre devra donc mettre en place un portofolio de projets qui seront éligibles pour être l'objet d'investissement conjoint de la part des partenaires africains et des partenaires des nouveaux pays industrialisés;

d) **CREATION D'UN FORUM DES INVESTISSEURS SUD-SUD** : Ce forum devrait être le creuset où se nouent tous les liens entre opérateurs économiques de l'Afrique de l'ouest et ceux des autres pays en développement d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique Latine et des Caraïbes et du Moyen-Orient. Il devrait servir de lieu de rencontre entre l'offre et la demande de capitaux et de mécanisme d'orientation de ces capitaux vers les secteurs prioritaires. Le forum aura également en charge la promotion du commerce Sud-Sud;

e) **UN SCHEMA DE FINANCEMENT SUD-SUD** - Dans le domaine du financement des projets mutlinationaux, la Banque devra assister financièrement les promoteurs africains à constituer leur part du capital de l'entreprise multinationale, et être le chef de file pour la mobilisation des fonds provenant de nouveaux pays industrialisés. La Banque Africaine de Développement pourra aussi transmettre certains dossiers de moindre importance aux Banques sous-régionales de développement : Banque Ouest Africaine de Développement, BOAD, et la Banque de Développement pour l'Afrique Centrale BDAC etc. en leur forunissant les informations nécessaires sur les sources de technologie, les partenaires possibles dans les nouveaux pays industrialisés etc.

La Banque devra donc conclure les accords nécessaires avec les institutions de financement des nouveaux pays industrialisés pour faciliter le financement des projets de coopération technique entre les pays en développement et mettre en place les modalités de leur financement;

f) **MISE EN PLACE D'UN RESEAU SUD-SUD DE CONSULTANTS** : Le Sud est doté d'experts hautement qualifiés dans la plupart des domaines. Malheureusement ils existent comme des flots de savoir, communiquant difficilement entre eux. Un réseau de consultants disponibles dans le Sud devrait être organisé. Autant que possible, il devrait être fait appel à ces consultants pour l'étude des projets identifiés par la banque de projets, ainsi que pour toute autre mission spécifique. Des experts de haut niveau, spécialement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture seront les conseillers de l'agence;

g) **CREATION D'UN SERVICE DE TECHNOLOGIE SUD-SUD** - Il a été démontré que, dans des secteurs clé, le Sud avait développé une technologie appropriée, adaptée à l'environnement socio-culturel. Il sera procédé à un inventaire des entreprises pilotes, des institutions financières et des technologies disponibles dans le Sud. Compte tenu de la faiblesse des moyens d'information et de l'insuffisance de la capacité managériale, l'assistance sera fournie, en cas de besoin, sur les échanges de savoir-faire, notamment pour la négociation de contrats de joint-venture, l'identification et le recrutement de spécialistes etc...;

h) **CREATION D'UN SERVICE D'APPROVISIONNEMENT SUD-SUD** - Il est prévu de tenir à jour les noms des industries du Sud ainsi que les conditions d'acquisition des biens et services et de tenir à la disposition des projets lancés par le centre les procédures relatives à l'acquisition de ces biens et services;

i) **ELABORATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION SUD-SUD** - Les études de projets et les demandes exprimées par les entreprises amèneront le centre à élaborer et coordonner l'organisation de programmes multiformes et multidisciplinaires de formation et de perfectionnement. Un intérêt particulier sera accordé au programme pour jeunes entrepreneurs par lequel de petits groupes de jeunes dirigeants d'entreprises en provenance des pays africains et sur lesquels tous les espoirs peuvent être fondés, se familiariseront, dans d'autres pays du Sud, aux pratiques les plus pointues de la gestion des affaires;

j) **CREATION D'UNE LETTRE D'INFORMATIONS ECONOMIQUES SUD-SUD** - Le manque d'information est un obstacle sérieux au développement de la coopération dans les affaires. Les opérateurs économiques, dans le Sud, ont une très grande connaissance du monde des affaires dans le Nord tandis que leur expérience des pays du Sud est des plus limitées. Il est alors nécessaire, par une lettre périodique, de diffuser toutes les informations utiles sur les opportunités d'affaires dans les pays en développement et de favoriser ainsi les relations d'affaires.

Conclusion

90. Le niveau actuel des échanges Sud-Sud au plan commercial, technique et économique est faible et de toute manière largement en deçà des possibilités réelles. "Sud partenariat" est le catalyseur indiqué pour une collaboration agissante, technique et économique, entre nations en développement de l'hémisphère Sud.

91. Chaque pays en développement devrait prendre des initiatives adéquates pour renforcer la collecte, l'exploitation et la diffusion d'informations sur la somme des capacités, connaissances et expériences nationales à mettre à la disposition de la coopération Sud-Sud.

92. Il est impérieux que tous ceux qui s'intéressent au développement du tiers-monde et à la promotion de la coopération Sud-Sud participent à Sud partenariat et apportent un soutien actif à la réalisation de ses objectifs. Nous souhaiterions profiter de l'occasion pour inviter tout lecteur de ce document à apporter sa pierre à la construction de ce pont entre pays du Sud.